



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DÉCISION :

SERVICE ÉCONOMIE

Affaire suivie par : Marine BEDRIL

N°D2022-181-DTE

OBJET : ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE OPAH RU SUR LES COMMUNES DE FUMEL ET MONSEMPRON-LIBOS – PETITES VILLES DE DEMAIN

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » signée le 12 avril 2021 ;

Vu la convention cadre pluriannuelle de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs avec la Région Nouvelle Aquitaine ;

Vu le bilan des trois années de l'OPAH, opération qui s'est terminée au 1^{er} octobre 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 14 septembre 2022 ;

Considérant que, suite à la labellisation des deux centres-bourgs Fumel et Monsempron-Libos dans le programme Petites Villes de Demain, une étude pré-opérationnelle pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -Renouvellement Urbain se doit d'être engagée sur ces communes en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et la Banque des Territoires ;

L'objectif principal de cette étude consiste à accompagner la maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre d'une politique publique visant à revitaliser les centres villes. La réalisation de l'étude pré-opérationnelle sera externalisée, via une consultation.

L'étude pré-opérationnelle comprendra 3 phases :

- Phase 1 : Diagnostic, analyse du territoire et test de faisabilité : les études attendues ne seront que le complément nécessaire aux études existantes (ci-jointes).
- Phase 2 : Problématisation, définition des enjeux et élaboration d'une stratégie opérationnelle, dans le centre-ville (périmètre de revitalisation du pôle central et secondaire)
- Phase 3 : Rédaction d'un projet de convention de programme et définition des missions opérationnelles et des objectifs poursuivis (cahier des charges de suivi-animation).

L'étude OPAH-RU vise à s'articuler avec l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) en cours de constitution.

La durée de réalisation de l'étude est estimée de 6 à 8 mois, pour un coût prévisionnel de 70 000 €.

Considérant que Fumel Vallée du Lot pilotera l'étude pré-opérationnelle, dont la réalisation sera confiée au prestataire désigné à l'issue de la consultation ;

AR Prefecture

047-200068930-20221011-D2022_181_DTE-AR
Reçu le 20/10/2022
Publié le 20/10/2022

Au regard de la territorialisation des enjeux et des compétences des collectivités concernées (CC Fumel Vallée du Lot et communes de Fumel et Monsempron-Libos), un engagement et une transversalité optimisés sont attendus de la part des services communautaires et municipaux tout au long de l'étude, et dans la perspective de la mise en œuvre opérationnelle de l'OPAH RU.

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) - D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président à solliciter les subventions mobilisables auprès des partenaires pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH RU ;

2°) - D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président de Fumel Vallée du Lot à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier ;

3°) - Précise que les crédits afférents sont prévus au BP 2022.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 11 octobre 2022



Le Président,
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 20 octobre 2022
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 20 octobre 2022

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com